

États financiers de

**L'ASSOCIATION CANADIENNE  
DE WATER POLO**

Et rapport des auditeurs indépendants

Exercice clos le 31 mars 2021



KPMG s.r.l./s.E.N.C.R.L.  
750, promenade Palladium  
Bureau 101  
Kanata ON K2V 1C7  
Canada  
Téléphone 613-212-5764  
Télécopieur 613-591-7607

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de l'Association canadienne de Water Polo

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de de l'Association canadienne de Water Polo (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière à la fin de 31 mars 2021;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de l'actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*KPMG A.N.R. / S.R.L.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Kanata (Canada)

Le 29 juillet 2021

# ASSOCIATION CANADIENNE DE WATER POLO

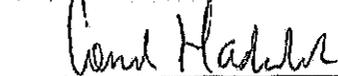
État de la situation financière

Au 31 mars 2021, avec informations comparatives de 2020

	2021	2020
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	301 695 \$	264 656 \$
Comptes débiteurs	84 799	137 216
Placements (note 3)	776 583	432 312
Charges payées d'avance	38 797	50 147
	<u>1 201 874 \$</u>	<u>884 331 \$</u>
<b>Passif et actif net</b>		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 4)	322 455 \$	340 550 \$
Produits reportés (note 5)	471 954	289 559
	<u>794 409</u>	<u>630 109</u>
Dette à long-terme (note 6)	30 000	-
	<u>824 409</u>	<u>630 109</u>
Actif net (note 7)	377 465	254 222
Éventualités (note 8)		
Engagements (note 9)		
Impact de la pandémie de COVID-19 (note 11)		
	<u>1 201 874 \$</u>	<u>884 331 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

On behalf of the Board:



Director

Paul C.L. Fritz-  
Németh

Digitally signed by Paul C.L. Fritz-  
Németh  
Date: 2021.11.24 10:58:49 -05'00'

Director

# ASSOCIATION CANADIENNE DE WATER POLO

## État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2021, avec informations comparatives de 2020

	2021	2020
<b>Produits</b>		
Apports	2 411 456 \$	2 212 000 \$
Équipes nationales d'auto-assistance	178 751	482 938
Frais, revenus de programmes et dons généraux	172 198	813 422
Autres	79 805	137 577
Marketing et ventes	2 318	21 915
	<u>2 844 528</u>	<u>3 667 852</u>
<b>Charges</b>		
Équipes nationales	1 094 415	1 447 470
Encadrement, frais techniques et perfectionnement professionnel	702 898	667 689
Administration	494 569	507 130
Opérations et programmes	408 578	908 571
Autres	12 904	20 621
Marketing et ventes	5 163	11 947
Gouvernance	2 758	55 835
	<u>2 721 285</u>	<u>3 619 263</u>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<u>123 243 \$</u>	<u>48 589 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# ASSOCIATION CANADIENNE DE WATER POLO

## État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2021, avec informations comparatives de 2020

	2021	2020
Actif net au début de l'exercice	254 222 \$	205 633 \$
Excédent des produits sur les charges	123 243	48 589
Actif net à la fin de l'exercice	377 465 \$	254 222 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# ASSOCIATION CANADIENNE DE WATER POLO

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2021, avec informations comparatives de 2020

	2021	2020
Liquidités provenant des (affectés aux)		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	123 243 \$	48 589 \$
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Comptes débiteurs	52 417	(62 807)
Charges payées d'avance	11 350	(15 037)
Comptes créditeurs et charges à payer	(18 095)	21 844
Produits reportés	182 395	240 686
	351 310	233 275
Activités de financement		
Augmentation de la dette à long terme	30 000	—
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	(344 271)	(7 425)
Augmentation d'encaisse	37 039	225 850
Encaisse au début de l'exercice	264 656	38 806
Encaisse à la fin de l'exercice	301 695 \$	264 656 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# ASSOCIATION CANADIENNE DE WATER POLO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

---

L'Association canadienne de Water Polo (l'« Association ») a été constituée en organisme sans but lucratif en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et est enregistrée en tant qu'association canadienne de sport amateur aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Depuis le 3 mai 2014, l'Association dresse ses statuts en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif.

L'Association a pour mission d'encourager et de favoriser la pratique du water-polo d'un bout à l'autre du pays et de promouvoir et d'offrir parallèlement à tous l'occasion d'avoir du plaisir, de faire de l'activité physique, d'exceller et de se développer au plan personnel.

## 1. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, qui sont énoncées. Les conventions comptables les plus importantes sont présentées ci-après :

### a) Constatation des produits

En sa qualité d'organisme sans but lucratif, l'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés à un usage ou un exercice particulier sont constatés dans la période où les charges connexes sont engagées.

Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si leur montant peut être déterminé et que leur réception peut être raisonnablement assurée.

### b) Conversion des opérations et des éléments libellés en devises étrangères

L'Association applique la méthode temporelle pour convertir les opérations qu'elle a conclues en monnaies étrangères. Les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les autres actifs et passifs sont convertis au taux en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges sont convertis au taux moyen pour l'année. Les gains et pertes de change sont présentés à l'état des résultats.

### c) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés autonomes qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible et les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'organisme a choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

# ASSOCIATION CANADIENNE DE WATER POLO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

---

## 1. Principales conventions comptables (suite)

### b) Instruments financiers (suite)

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'organisme ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'organisme s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

### c) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés des éléments d'actif et de passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges de la période. Les résultats réels pourraient différer des estimations. Celles-ci font l'objet d'un examen annuel et, lorsque des redressements doivent être apportés, ils sont constatés dans les états financiers au cours de la période où ils deviennent connus.

## 2. Dette bancaire

L'Association possède une marge de crédit de 100 000 \$ plus la valeur des placements qu'elle détient, qui est garantie par les placements et les comptes débiteurs et porte intérêt au taux préférentiel plus 1,5 %. À la fin de l'exercice, l'Association n'avait effectué aucun prélèvement sur cette marge de crédit.

# ASSOCIATION CANADIENNE DE WATER POLO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

---

## 3. Placements

Les placements de l'Association comprennent des certificats de placement garantis dont les dates d'échéance s'étendent de mai à août et les taux d'intérêts varient de 0,70 % à 1,50 %.

## 4. Crédoiteurs et charges à payer

À la fin de l'exercice, l'Association n'avait aucune somme à payer au titre de remises gouvernementales dans ses crédoiteurs et charges à payer.

## 5. Produits reportés:

	2021	2020
Programmes à rendement élevé	240 000 \$	114 362 \$
Subvention Junior Pan Am – Alberta	150 000	151 976
Fonds de réserve Safe Sport	76 374	7 463
Autre	5 580	15 758
	<b>471 954 \$</b>	<b>289 559 \$</b>

Un montant supplémentaire de 21 878 \$ demeure impayé et devrait être reçu après la fin de l'exercice au titre du fonds de réserve Safe Sport.

## 6. Dette à long-terme:

Au cours de l'année, l'Association a obtenu un prêt de 40 000 \$ dans le cadre du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Selon les termes de l'entente, le prêt est sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2022. Si le prêt est remboursé d'ici le 31 décembre 2022, une somme pouvant atteindre 10 000 \$ sera exonérée. Au cours de l'année, l'Association a enregistré un revenu de subvention de 10 000 \$ au titre de la partie exonérée du prêt.

# ASSOCIATION CANADIENNE DE WATER POLO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

---

## 7. Actif net

En ce qui a trait à ses actifs nets, l'Association a pour objectifs, d'une part, d'assurer la continuité de son exploitation et de poursuivre sa stratégie consistant à encourager la pratique du water-polo et la poursuite de l'excellence dans ce sport d'un bout à l'autre du pays, et ce, d'une manière qui répond au mandat et aux critères de ses principaux fondateurs, à savoir Sport Canada et le Comité olympique canadien, et, d'autre part, de procurer certains avantages à d'autres parties prenantes. La direction surveille en permanence les effets de l'évolution de la conjoncture économique sur son portefeuille de placements et ses obligations financières.

L'Association n'est pas assujettie à des exigences de fonds propres imposées de l'extérieur et sa stratégie globale à l'égard de son actif net reste inchangée depuis l'exercice clos le 31 mars 2020.

## 8. Éventualités

L'utilisation des apports obtenus de Sport Canada est assujettie à des conditions précises, et les documents comptables de l'Association font l'objet d'audits de la part de Sport Canada. Lorsque des sommes ont été imputées à des projets selon des conditions qui ne respectent pas celles convenues, ces sommes doivent être remboursées à Sport Canada.

Pour l'exercice considéré, la direction estime que l'Association n'a pas engagé de dépenses inadmissibles et qu'elle n'a donc pas de dette à rembourser.

Les ajustements apportés aux états financiers par suite des audits de Sport Canada sont constatés dans la période où ils sont connus.

## 9. Engagements

L'Association loue un local pour bureau en vertu d'un contrat de location-exploitation qui prend fin en février 2022. Les sommes à verser sur la prochaine année s'établissent ainsi :

---

2022

27 720 \$

# ASSOCIATION CANADIENNE DE WATER POLO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

---

## 10. Gestion des risques financiers

### a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'Association gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement. Elle prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de pouvoir disposer de fonds suffisants pour honorer ses engagements.

### b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. L'Association est exposée au risque de crédit relativement aux débiteurs. Elle évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de tous les montants qui ne sont pas recouvrables. À la fin de l'exercice, les débiteurs ne comportaient aucune provision pour créances douteuses.

### c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de facteurs liés aux marchés. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

### d) Risque de taux d'intérêt

L'Association estime qu'elle n'encourt pas de risque de taux d'intérêt important découlant de ses instruments financiers, car ce risque se limite à des certificats de placement garanti, tel qu'il est indiqué à la note 3.

### e) Risque de change

Le risque de change désigne certains actifs qui sont exposés aux fluctuations des devises.

Le risque de change découle des instruments financiers non canadiens de l'Association. L'Association n'estime pas être exposée de façon importante au risque de change.

### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans les marchés (autres que les changements rattachés aux taux de change ou aux taux d'intérêt), que ceux-ci soient causés par des facteurs spécifiques à l'instrument, son émetteur ou d'autres facteurs affectant les instruments similaires sur le marché. L'Association s'expose à l'autre risque de prix sur ses placements.

# ASSOCIATION CANADIENNE DE WATER POLO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

---

## 10. Gestion des risques financiers (suite)

La direction n'estime pas que ces risques financiers auront une incidence importante sur le fonctionnement de l'organisme. Outre les modifications décrites à la note 11, il n'y a eu aucun changement au titre des risques financiers et de la concentration du risque depuis le 31 mars 2020.

## 11. Impact de la pandémie de COVID-19

Le coronavirus (COVID-19) a été déclaré une pandémie mondiale en mars 2020. Les gouvernements du monde entier, y compris le gouvernement fédéral du Canada et les gouvernements de certaines provinces, ont donc pris des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. Ces mesures, qui comprennent des interdictions de voyager, des interdictions de vol, des périodes de quarantaine volontaires et la distanciation sociale, ont perturbé considérablement les activités des entreprises à l'échelle mondiale et au Canada, entraînant ainsi un ralentissement économique. Les gouvernements et les banques centrales ont réagi en effectuant d'importantes interventions monétaires et financières visant à stabiliser les conditions économiques, mais il est impossible de déterminer à l'heure actuelle si ces interventions auront les effets escomptés. L'Association a demandé l'accès aux mesures de soutien gouvernemental disponibles, dont la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer et le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Le climat économique difficile qui prévaut actuellement pourrait affecter les flux de trésorerie, le fonds de roulement et/ou les soldes des dettes, et ainsi avoir une incidence directe sur les résultats d'exploitation et la situation financière de l'Association ultérieurement. La situation évolue constamment et la durée et l'ampleur ultimes de l'incidence sur l'économie et des répercussions financières pour l'Association demeurent inconnues pour le moment.